

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET

Espace Public Numérique (EPN)

L'Espace numérique s'inscrit dans les missions de service public de la bibliothèque municipale, à savoir : s'informer, se former, se distraire, se cultiver.

Conditions d'accès

- L'Espace Public Numérique est composé d'un poste accessible aux horaires d'ouverture au public. Sur ce poste des logiciels de bureautique et un accès au réseau internet sont mis à disposition des usagers.
- L'accès à l'espace public numérique et les impressions sont gratuits.
- L'utilisation du poste multimédia est soumise à l'inscription en bibliothèque et à l'autorisation du responsable de salle. L'approbation écrite préalable de la présente charte d'utilisation de l'espace public numérique est indispensable.
- Pour les mineurs, une autorisation écrite et signée des représentants légaux est nécessaire pour l'inscription à l'espace numérique.
- La consultation des sites est soumise au strict respect de la législation française.

Conditions d'utilisation et déontologie

- L'utilisation d'Internet répond en priorité à la nécessité d'augmenter l'offre documentaire de la bibliothèque. La consultation des sites répondant à ces exigences est donc prioritaire.
- L'utilisateur s'engage à restituer le matériel mis à disposition dans son état initial. Il s'engage à ne pas effectuer d'opérations qui pourraient avoir des conséquences néfastes sur l'intégrité de l'outil informatique.
- Tout dysfonctionnement matériel ou logiciel doit être signalé au responsable.
- Pour des raisons de sécurité, les téléchargements sont interdits. Il est également interdit d'installer de nouvelles applications sur l'ordinateur.
- L'utilisation des messageries instantanées (chat) n'est pas autorisée. Les jeux en réseau sont interdits.
- Le poste peut être utilisé pour l'échange de courriers électroniques.
- L'utilisateur ne doit pas tenir de propos injurieux à l'égard d'autrui et ne pas usurper d'identité
- L'enregistrement de données personnelles sur le disque dur de l'ordinateur n'est pas autorisé. Il est en revanche possible d'utiliser des périphériques de stockage externes.

Responsabilités

- La municipalité et la bibliothèque ne sauraient être tenues pour responsables ni du contenu des informations disponibles sur l'internet, ni des pages visitées par les usagers. La navigation s'opère sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.
- Les parents sont avertis que la bibliothèque n'est pas responsable des sites consultés par les mineurs.

Sanctions

- Le non-respect des conditions énoncées dans cette charte entraîne une interdiction d'accès provisoire ou définitive aux services de l'espace numérique.
- La détérioration du matériel informatique mis à disposition par la commune engage la responsabilité personnelle de l'utilisateur qui devra prendre en charge financièrement les frais de remise en état.

Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance de l'intégralité des dispositions ci-dessus décrites. Je déclare être responsable de mon utilisation des ressources informatiques mises à ma disposition par la bibliothèque de Darvoy.

Le.....

Signature de l'utilisateur

Signature du représentant légal
(le cas échéant)

Le Maire